

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 854

Artikel: Démagogie ... et information
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENEVE Démagogie ...

■ Dans "1984", Orwell montre un monde où les mots ont un sens inverse de celui qu'on leur prête usuellement; en novlangue, oppression se dit liberté. Avec trois ans de retard, les radicaux genevois découvrent cette astuce dialectique à l'occasion des prochaines élections municipales. Et se répandent en annonces sur le lourd bilan des accidents de la circulation, la pollution de l'air et la nécessité de pistes cyclables. Pour le parti qui, de Robert Ducret à Jean de Tolédo, se montre dans la pratique le dernier défenseur de la voiture toujours et partout, c'est une sacrée reconversion. Et un pari sur l'imbécillité de l'électorat.

... et information

■ Les genevois ont eu, ces dernières semaines, de bonnes raisons de s'inquiéter sur la qualité de l'air qu'ils respirent. Le *Journal de Genève* a donc demandé aux autorités des chiffres sur les concentrations de polluants dans l'atmosphère qui puissent être publiés quotidiennement. Vers la mi-mars, un numéro de téléphone donnera ces indications, qui seront vraisemblablement répercutées dans la presse.

La NZZ avait formulé la même requête pour Zurich. C'est ainsi que dès le 10 février, le vénérable quotidien et la feuille gratuite *Tagblatt der Stadt Zürich* donnent chaque jour les taux de dioxyde de soufre (SO₂), de dioxyde d'azote (NO₂) et d'ozone (O₃). Ces chiffres sont mis en regard avec les prescriptions de l'Ordonnance sur la protection de l'air et les limites inférieures qui suffisent pour déclencher l'alerte au smog à Los Angeles.

Pour le jeudi 26 février, par exemple, la norme fédérale était dépassée à Zurich pour le SO₂ (105 au lieu de 100) et le NO₂ (126 au lieu de 80).

RELEVÉ UNIVERSITAIRE A GENEVE

Comment on choisit les profs de demain

■ (réd) Seconde partie de la contribution d'un lecteur sur le problème ardu mais néanmoins crucial de la relève universitaire (voir DP 853)

■ Assurer la relève académique suppose deux efforts indissociables. D'abord, veiller sans compromis à la qualité de la formation et à l'encadrement des jeunes enseignants et chercheurs (cf. DP 853). Ensuite, garantir à tous les échelons un choix transparent et sans faveur.

Lorsque le poste à repourvoir n'est pas le portrait sur mesure de la personne à qui il est destiné, ce n'est souvent pas le meilleur candidat qui est nommé, mais le moins inacceptable au regard des diverses factions académiques.

Car les critères du choix ne sont souvent pas posés d'emblée. Ils ne font pas l'objet d'un consensus avant la mise au concours. Face aux candidatures, des attentes contradictoires se manifestent. L'absence de transparence garantit le secret des luttes d'influence. Et le résultat des délibérations est alors justifié par des considérations (nombre de publications, universités précédemment fréquentées) qui ne convainquent pas nécessairement.

Chercheurs ou enseignants ?

Quelques tendances, statistiquement majoritaires, peuvent être relevées. Les qualités de chercheur (parfois ramenées à une appréciation quantitative de la productivité) sont en général privilégiées par rapport à celles d'enseignant. Le succès de séminaires ou de conférences pèse moins lourd que le prestige des revues qui ont accepté des contributions du candidat.

Parallèlement, un cursus purement académique est souvent valorisé. Les expériences non universitaires enthousiasment moins. Elles apparaissent comme une perte de temps, qui nuit souvent au rendement scientifique.

Le népotisme paraît globalement en nette régression. En sciences et en médecine, les gens du crû ont souvent l'impression qu'on leur préfère des candidats extérieurs. Ces derniers arrivent avec le seul prestige de leurs écrits et de leurs recommandations. Ils amènent le souffle du large. Et ils ont sur les premiers l'appréciable avantage que leurs (inévitables) défauts ne sont pas encore connus; l'alchimie des relations humaines n'a pas encore tissé leur réseau de sympathies et d'inimitiés.

Affaire de conviction

Il n'y a pas de potion miracle pour ces malaises intestins. Quelques propositions peuvent cependant être avancées. L'on ne peut d'abord laisser les professeurs de l'unité concernée seuls juges de l'intérêt de la faculté et de l'université. Les commissions de nomination, pour jouer leur rôle, doivent mêler spécialistes et généralistes, positivistes et historiens, techniciens et penseurs.

D'autre part, des modes de concertation doivent être trouvés, qui permettent la consultation hors du corps professoral. Une revalorisation de l'enseignement - trop souvent ressenti comme concession inévitable dans une carrière de chercheur - passe par la consultation des étudiants et assistants sur les qualités pédagogiques.

Enfin, les améliorations ne passent pas d'abord par une réforme des règlements. Le milieu académique est devenu allergique à un foisonnement de normes qu'il ressent comme chicaneries. Des changements véritables supposent en fait la recherche d'un nouveau consensus. La politique de la relève, c'est d'abord affaire de conviction.